



Bruxelles, le 17 juin 2025
(OR. en)

9693/25

LIMITE

CORLX 528
CFSP/PESC 803
COHOM 87

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2020/1999
concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des
droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits

DÉCISION (PESC) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2020/1999 concernant des mesures restrictives
en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

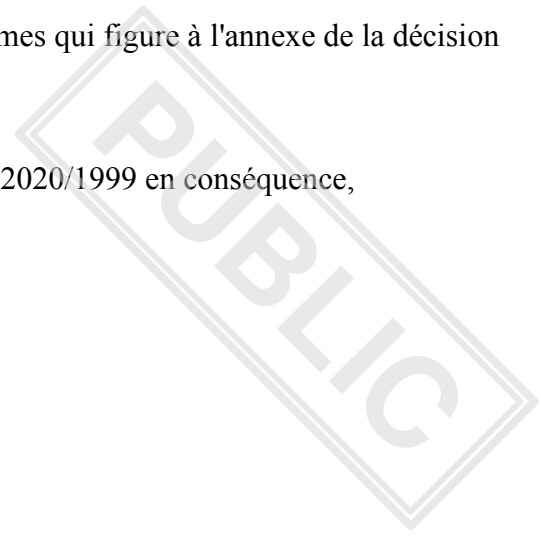
- (1) Le 7 décembre 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/1999¹.
- (2) Le 8 décembre 2020, par déclaration du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant"), au nom de l'Union européenne, sur le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, l'Union et ses États membres ont réaffirmé leur ferme volonté de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme montre combien l'Union est déterminée à renforcer son rôle dans la lutte contre les graves violations des droits de l'homme et les graves atteintes à ces droits dans le monde. L'un des objectifs stratégiques de l'Union est de faire en sorte que chacun puisse effectivement jouir des droits de l'homme. Le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et des droits de l'homme est une valeur fondamentale de l'Union et de sa politique étrangère et de sécurité commune.
- (3) L'Union est préoccupée par la répression transnationale exercée par des organismes publics iraniens par le recours permanent à des intermédiaires, impliquant notamment des criminels et des réseaux de criminalité organisée qui s'en prennent à des dissidents et à des défenseurs des droits de l'homme partout dans le monde, y compris sur le territoire de l'Union. Ces criminels et réseaux criminels organisés ont été responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, telles que des exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ainsi que des disparitions forcées de personnes critiques à l'égard des actions ou des politiques de la République islamique d'Iran, ou de personnes considérées comme étant des opposants à la République islamique d'Iran.

¹ Décision (PESC) 2020/1999 du Conseil du 7 décembre 2020 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits (JO L 410 I du 7.12.2020, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/1999/oj>).

(4) Dans ce contexte, il convient d'ajouter huit personnes et une entité à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2020/1999.

(5) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2020/1999 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:



Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2020/1999 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

L'annexe de la décision (PESC) 2020/1999 est modifiée comme suit:

- 1) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités et organismes figurant sous la rubrique "A. Personnes physiques":

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"126.	Naji Ibrahim SHARIFI ZINDASHTI alias KENANI, Emirhan ou SERIFI ZINDASTI, Naci ou SERIFI-ZINDASTI, Naci ou SHARIFI ZINDASHTI, Naji ou SHARIFI-ZINDASHTI, Naji	شريفی ابراهيم ناجی زيندشتی (en persan)	Date de naissance: 31.5.1974 Lieu de naissance: Zindasht ou Orumiyeh, Iran Nationalité: iranienne Sexe: masculin Numéro d'identification: 2753229112 Entité associée: réseau de Zindashti	Naji Sharifi Zindashti est un trafiquant de stupéfiants iranien et un chef du crime organisé. Il dirige le réseau de Zindashti, un groupe criminel qui a commis de nombreux actes de répression transnationale, y compris des assassinats en dehors de l'Iran. Il est associé au ministère iranien du renseignement et de la sécurité (MOIS) qui est la branche du gouvernement iranien chargée, entre autres, d'assassiner des personnes critiques à l'égard des actions ou des politiques de la République islamique d'Iran, ou des personnes autrement considérées comme des opposants à la République islamique d'Iran par celle-ci. Par conséquent, Naji Sharifi Zindashti est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits en dehors de l'Iran, en particulier d'exécutions et d'assassinats extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, et de disparitions forcées de personnes.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
127.	Abdulahap KOCAK alias Abdolwahab KOCAK ou Abdolvahab KUCHAK		Lieu de naissance: Adiyaman, Turquie Nationalité: turque Sexe: masculin Numéro d'identification: UI2429867	Abdulahap Kocak est officiellement le jardinier de Naji Zindashti. Il a également été, en tant qu'assassin, impliqué dans de multiples assassinats ordonnés par Naji Zindashti et perpétrés par le réseau de Zindashti. En particulier, Abdulahap Kocak a assassiné le dissident iranien Mas'ud Molavi Vardanjani, un crime qui lui a valu d'être condamné en Turquie. Abdulahap Kocak est donc associé à Naji Zindashti et au réseau de Zindashti, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, y compris d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Il est également responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits en dehors de l'Iran, en particulier d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
128.	Ali ESFANJANI	اسفنجانی علی (en persan)	Date de naissance: 15.8.1985 Nationalité: iranienne Sexe: masculin Numéro d'identification: P30251288	Dans le cadre d'un complot fomenté par le ministère iranien du renseignement et de la sécurité (MOIS) et le réseau de Zindashti, Ali Esfanjani s'est lié d'amitié avec le dissident iranien Mas'ud Molavi Vardanjani, a fourni au MOIS des informations à son sujet et l'a conduit à l'endroit où il a été assassiné par Abdulvahap Kocak. À ce titre, Ali Esfanjani est associé à Najji Zindashti et au réseau de Zindashti, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, y compris d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Il est également directement impliqué dans une exécution extrajudiciaire, sommaire ou arbitraire, en ayant favorisé, préparé ou facilité cette exécution.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
129.	Ali KOCAK		<p>Lieu de naissance: Adiyaman Kahta, Turquie</p> <p>Nationalité: iranienne</p> <p>Sexe: masculin</p> <p>Numéro d'identification: 20926131442</p>	<p>Ali Kocak est le frère d'Abdulvahap Kocak et un associé du réseau de Zindashti. Ali Kocak a surveillé le propriétaire iranien de Gem TV, Saeed Karimian, avant son exécution, et est soupçonné d'être responsable de l'exécution elle-même.</p> <p>Par conséquent, Ali Kocak est impliqué dans de graves violations des droits de l'homme ou dans de graves atteintes à ces droits, en favorisant, en préparant et en facilitant des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.</p> <p>En outre, Ali Kocak est officiellement le chauffeur de Naji Zindashti. Ali Kocak est donc associé à Naji Zindashti et au réseau de Zindashti, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, y compris d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.</p>	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
130.	Ekrem Abdulkerym OZTUNC alias Ekrem ÖZTUNÇ		Date de naissance: 7.10.1984 Lieu de naissance: Yuksekoa, Turquie Nationalité: turque Sexe: masculin Adresse: Orumiyeh, Azerbaïdjan occidental, Iran Numéro d'identification: U01292672	Ekrem Oztunc est un neveu de Naji Zindashti et un proche associé du réseau de Zindashti. Il a joué un rôle central dans la retransmission, par des canaux cryptés, des ordres d'exécution dans le cadre des tentatives d'assassinat du réseau. À ce titre, Ekrem Oztunc est associé à Naji Zindashti et au réseau de Zindashti, et il est chargé de planifier, d'ordonner, de favoriser ou de faciliter des exécutions et assassinats extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et des disparitions forcées de personnes, qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits.	+
131.	Mohammed Reza ANSARI		Nationalité: iranienne Sexe: masculin	Mohammed Ansari est le chef de l'unité 840 de la force Quds du Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Il a ordonné l'assassinat de journalistes critiques à l'égard du régime iranien, dont deux journalistes d'Iran International. Mohammed Ansari est donc chargé de planifier, de favoriser, de préparer et de faciliter des exécutions extrajudiciaires, qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
132.	Nihat Abdul Kadir ASAN alias ASAN, Nihat ASAN, Nihat Abdulkadir EBRAHIMHARKIAN, Ramin KURD, Ibrahim ASHAN, Nihat BAHTIYAR		Date de naissance: 1.10.1981 ou 11.11.1981 Lieu de naissance: Van, Turquie Nationalité: iranienne Sexe: masculin Numéro d'identification: 2751062326 (Iran) Passeport: U13927927 (Turquie)	Nihat Asan est un proche associé du réseau de Zindashti qui a joué un rôle central dans la planification logistique de nombreuses tentatives d'assassinat imputables au réseau. En tant que tel, Asan est associé à Naji Zindashti et au réseau de Zindashti. Il est également chargé de planifier, d'ordonner, de favoriser ou de faciliter des exécutions et assassinats extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui constituent de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
133.	Reza HAMIDIRAVARI alias Reza HAMIDI RAVARI	راوری حمیدی رضا (en persan)	Date de naissance: 31.10.1963 Nationalité: iranienne Sexe: masculin Numéro d'identification: V40150378	Reza Hamidiravari est un officier de renseignement travaillant pour le ministère du renseignement iranien (MOIS). Il supervise les opérations menées par Naji Zindashti sous la direction du MOIS, y compris l'assassinat de dissidents et de détracteurs du régime iranien. En tant que tel, Reza Hamidiravari est associé à Naji Zindashti et au réseau de Zindashti, qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits, y compris d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

- 2) La mention suivante est ajoutée à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant sous la rubrique "B. Personnes morales, entités et organismes":

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"34.	The Zindashti Network (le réseau de Zindashti) autrement connu sous les noms de Zindashti's criminal network Zindashti criminal organisation		Date d'enregistrement: 18.8.1983 Principaux lieux d'activité: Iran, Turquie, Europe Personnes associées: Naji Ibrahim Sharifi-Zindashti, Reza Hamidiravari, Nihat Abdul Kadir Asan, Ekrem Abdulkerym Oztunc, Ali Esfanjani, Ali Kocak, Abdulvahap Kocak	Le réseau de Zindashti est un groupe criminel qui a commis de nombreux actes de répression transnationale, y compris des assassinats en dehors de l'Iran. Le réseau de Zindashti est dirigé par Naji Sharifi-Zindashti, trafiquant de stupéfiants iranien, et est lié au ministère iranien du renseignement et de la sécurité (MOIS), la branche du gouvernement iranien chargée, entre autres, d'enlever et d'assassiner des personnes critiques à l'égard des actions ou des politiques de la République islamique d'Iran, ou des personnes autrement considérées comme des opposants à la République islamique d'Iran par celle-ci. Le réseau de Zindashti est donc responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits en dehors de l'Iran, en particulier d'exécutions et d'assassinats extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et de disparitions forcées de personnes.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			Autres entités associées: Ministère iranien du renseignement et de la sécurité, Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC)		

